BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2426

91 – ESSONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY

Ventes et cessions

352 010 805 RCS Evry.
TECHNIPLAST.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 100000.00 EUR.
Adresse : 5, Rue Joly de Bammeville, Zone Industrielle la Fontaine de Jouvence, 91460 Marcoussis.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE TECHNIPLAST Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 100 000 euros Siège social : Zone Industrielle La Fontaine de Jouvence 5 Rue Joly de Bammeville – 91460 MARCOUSSIS RCS EVRY 352 010 805 ET MOULAGES PLASTIQUES INDUSTRIELS DE L'ESSONNE Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 8 000 euros Siège social : Zone Industrielle La Fontaine de Jouvence 5 Rue Joly de Bammeville – 91460 MARCOUSSIS RCS EVRY 490 174 323 AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MARCOUSSIS du 17 novembre 2026, La société MOULAGES PLASTIQUES INDUSTRIELS DE L'ESSONNE, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 8 000 euros, dont le siège social est Zone Industrielle La Fontaine de Jouvence – 5 rue Joly de Bammeville – 91460 MARCOUSSIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS EVRY 490 174 323, et la société TECHNIPLAST, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 100 000 euros, dont le siège social est Zone Industrielle – 5 Rue Joly de Bammeville – 91460 MARCOUSSIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS EVRY 352 010 805, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société MOULAGES PLASTIQUES INDUSTRIELLES DE L'ESSONNE par la société TECHNIPLAST. La société MOULAGES PLASTIQUES INDUSTRIELS DE L'ESSONNE ferait apport à la société TECHNIPLAST de la totalité de son actif, soit 705 662 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 163 157 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 542 505 euros. Les sociétés MOULAGES PLASTIQUES INDUSTRIELS DE L'ESSONNE et TECHNIPLAST étant détenues à 100 % par la société CHAJEA, société mère commune, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS ARRAS 978 327 476, la présente opération constitue une fusion simplifiée entre société sœurs au sens des articles L.236-11 et suivant du Code de Commerce. En conséquence, l'apport-fusion ne sera pas rémunéré par l'émission de nouvelles actions de la société TECHNIPLAST et ne donnera lieu à aucune augmentation de son capital ni à aucune détermination d'un rapport d'échange. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1 er janvier 2026, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société MOULAGES PLASTIQUES INDUSTRIELS DE L'ESSONNE depuis le 1 er janvier 2026 jusqu'au jour de réalisation

définitive de la fusion seraient prises en charge par la société TECHNIPLAST. La fusion sera réalisée le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R. 236-11 du Code de commerce. La société MOULAGE PLASTIQUES INDUSTRIELS DE L'ESSONNE sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY au nom des deux sociétés le 17 novembre 2026 pour être annexé au Registre du Commerce et des Sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de Commerce compétent..

